



UNSA-Infos - Numéro 497 - 5 janvier 2010

<http://www.unsa.org/>

2010 : Maintenir notre priorité : la défense de l'emploi !

Petit à petit, on voit se dessiner les perspectives pour l'année 2010. Une croissance française de 1,2% sur l'année ne suffira pas à faire reculer le chômage, bien au contraire.

Fin 2010, celui-ci devrait crever la barre des 10%. Rappelons pour mémoire que le taux de chômage était de 7,8% fin 2008.

Certains se rassurent en nous expliquant que nous avons échappé au pire et qu'une croissance de 1,2% comparée à un produit intérieur brut qui s'est effondré de près de 3% en 2009, c'est déjà une considérable amélioration. Certes, à condition toutefois que cette reprise ne soit pas un feu de paille et que de nouvelles bulles financières ne viennent pas tout remettre en cause.

Car là est bien l'inconnue pour 2010. Les bonnes intentions affichées sur la régulation financière au plus fort de la crise semblent s'évanouir comme neige au soleil surtout du côté américain. La planche à billets a fonctionné à fond, au risque de créer de nouvelles bulles qui pourraient faire le lit de la prochaine crise.

Dans l'année qui vient, nous devons afficher une priorité : la défense de l'emploi ! Dans cette optique, nous devons inciter les pouvoirs publics à maintenir les dispositifs de soutien à l'emploi mis en place pour une période limitée, au plus fort de la crise. Il en va ainsi des mesures concernant le chômage partiel ou le soutien à certains ménages, ainsi qu'une amélioration de l'indemnisation des chômeurs en fin de droits.

Nous devons aussi enfoncer le clou sur la défense de l'emploi public et continuer à nous opposer à la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ainsi qu'à une RGPP (révision générale des politiques publiques) appliquée en dépit du bon sens.

Sur ce sujet, un rapport de la Cour des Comptes apporte de l'eau à notre moulin en critiquant la réforme de l'État, telle qu'elle est conduite actuellement. Pour la Cour des Comptes « l'État se révèle incapable d'analyser les besoins et de programmer ses effectifs en conséquence ; sa politique du personnel est dictée principalement par des considérations budgétaires à court terme. »

Reste pour 2010 le grand sujet de la réforme des retraites annoncée plusieurs fois par le Président de la République. Nous attendons la publication du rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) début février. Nous en débattons avec nos fédérations et syndicats.

Le 26 mars, lors de notre Conseil national nous aurons sur ce point un débat en présence de personnalités extérieures. Nous serons à l'automne en capacité de prendre des positions fondées sur des principes que notre congrès de Pau a réaffirmés : maintien de la retraite par répartition et sauvegarde d'un bon taux de remplacement.

Toute remise en cause de ces deux principes par le Président de la République et le gouvernement, serait pour nous un « casus belli ».

Alain Olive.

Bonne année à toutes et à tous !

La taxe carbone censurée

Le Conseil constitutionnel a censuré la loi instituant la taxe carbone. Dans un arrêt très précis, il stigmatise les très nombreuses exemptions prévues par le gouvernement, qui constituent autant de ruptures du principe d'égalité devant l'impôt.

Au-delà de la question de fond d'une fiscalité écologique à laquelle l'UNSA adhère, c'est, encore une fois, la méthode-même utilisée par le gouvernement qui est ici percutée.

Aller à marche forcée sur un sujet aussi complexe ne pouvait que conduire à la construction d'une « usine à gaz » peu compatible avec l'égalité qui devrait régner en matière d'imposition.

Pour l'UNSA, la nature-même de la politique fiscale gouvernementale est problématique. L'impôt, pour être un facteur d'égalité, doit être juste et redistributif. Dans la foulée d'un paquet fiscal profitant de façon éhontée aux plus aisés, la taxe carbone initiale ne pouvait en prendre le chemin. La vigilance s'impose par conséquent quant à la future taxe carbone de remplacement annoncée par le Président de la République dans ses vœux à la Nation.

Fin de la négociation « dialogue social dans les très petites entreprises »

Le MEDEF et la CGPME ont préféré jeter l'éponge sur le dialogue social dans les très petites entreprises.

Le MEDEF et la CGPME, signataires de la position commune, ne tiennent pas leur engagement.

L'union professionnelle des artisans (UPA) a souhaité se réunir avec les cinq confédérations dites représentatives. Au cours de cette réunion, deux positions se sont fait jour : la CGT et la CFDT proposant des élections dans les très petites entreprises (TPE) pour mettre en place des structures territoriales de dialogue social, FO et la CFTC ne souhaitant pas d'élection, la CGC réfléchissant.

Le gouvernement, en l'absence d'accord, devra légiférer sur le vote des salariés dans les TPE dans le cadre de la loi du 20 août 2008.

Pour l'UNSA, à partir du moment où l'élection est le critère de la représentativité, il est indispensable que les salariés des TPE puissent voter. Il serait plus judicieux que cette élection puisse permettre aussi l'installation de structures de dialogue social, les salariés étant les laissés-pour-compte de toute négociation ou même protection juridique.

L'UNSA, bien sûr, doit pouvoir se présenter à ces élections quelle que soit leur forme.

2010 : l'heure est à la mobilisation européenne

En cette nouvelle année, l'UNSA avec la Confédération européenne des syndicats (CES) passe une nouvelle fois à l'offensive. En effet, la CES organise une journée de mobilisation européenne le 24 mars pour faire face à la crise économique et sociale. Maintenant que l'Union européenne a réglé son problème institutionnel avec la mise en œuvre, le 1^{er} décembre dernier, du Traité de Lisbonne, elle va pouvoir se consacrer à l'essentiel : assurer le mieux-être de ses citoyens et le progrès social. La première préoccupation est l'emploi avec la montée inexorable du chômage dans toute l'Europe. La seconde, ce sont les salaires et le pouvoir d'achat qui vont être soumis à rude épreuve. Avec la CES, c'est « Non au gel et aux réductions de salaires ! ». 2010 sera également l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La crise a aggravé les inégalités mais ce mal est plus profond ; il est ancré dans la société européenne. Là encore, une mobilisation forte est nécessaire pour une meilleure répartition des richesses. Des règles fiscales européennes et un droit du travail européen s'imposent pour combattre le dumping social.

Pour l'UNSA, ce n'est certainement pas le moment de sabrer dans les mesures de relance et dans le filet de protection sociale pour combler les déficits publics. Il faut des initiatives communautaires pour réussir et éviter le chacun pour soi. Il est indispensable de construire enfin l'Union économique après l'Union monétaire pour parvenir à l'Union économique et monétaire et de se doter d'une politique industrielle européenne.

Enfin, la CES qui avait pris position en faveur d'un accord ambitieux et contraignant pour le Sommet de Copenhague lors de son comité exécutif du 21 octobre, a souligné l'échec de ce dernier. Pour l'UNSA, il n'est pas question d'accepter ce résultat scandaleux. Il faut agir avec la Confédération syndicale internationale (CSI) au plan mondial et avec la CES au plan européen pour faire bouger les choses durant cette année et, en particulier, lors des rendez-vous de Bonn et de Mexico.